

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt deux, le vingt octobre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni A la Salle des fêtes à Digoin, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 14 octobre 2022.

### **DÉLIBÉRATION N° DEL2022\_105 - POPULATION CONVENTION AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE POUR LA MISE EN PLACE D'UN ORCHESTRE A L'ÉCOLE**

La généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC) soutenue conjointement par les ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture passe par l'initiation à de véritables pratiques artistiques. Il est reconnu que la pratique musicale est un facteur de réussite scolaire.

La Direction des Services de l'Éducation Nationale de Saône-et-Loire et la Communauté de communes Le Grand Charolais par l'intermédiaire de son école de musique souhaitent proposer aux élèves de l'école primaire de Martigny-le-Comte une pratique et une éducation musicale au sein d'un « orchestre à l'école », cuivres et percussions et sur le temps scolaire.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du projet de l'école primaire de Martigny-le-Comte et du projet d'établissement de l'école de musique intercommunale du Grand Charolais. Il s'appuie sur l'expertise de l'association nationale « Orchestre à l'école » qui regroupe les orchestres scolaires de 14 000 élèves.

Ces orchestres à l'école ont vocation à tourner dans les écoles du Grand Charolais.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver ce partenariat avec la Direction des Services de l'Éducation Nationale de Saône-et-Loire mais également de déléguer au Président l'approbation de tout partenariat revêtant le même objet.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DEL2022\_010 en date du 7 février 2022 portant approbation du projet d'établissement de l'école de musique intercommunale,

Considérant l'appel à candidatures adressé conjointement par l'inspection académique et l'école de musique aux écoles et mairies et les sept réponses reçues,

Considérant l'accord de l'inspection académique de Saône-et-Loire pour la mise en place d'une classe orchestre à l'école au sein de l'école de Martigny-le-Comte,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 24 août 2022,

Considérant la consultation du Conseil des Maires en date du 10 octobre 2022,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

*Après interventions du Président Gérald GORDAT et de Bérénice PORTIER,*

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

**A l'unanimité,**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

### **DÉCIDE**

- **d'approuver le projet de convention entre la Direction des Services de l'Éducation Nationale de Saône-et-Loire et la Communauté de Communes Le Grand Charolais ayant pour objet de proposer aux élèves de l'école primaire de Martigny-le-Comte une pratique et une éducation musicale sur le temps scolaire au sein d'un « orchestre à l'école », cuivres et percussions,**
- **de déléguer au Président l'approbation de toute convention revêtant le même objet,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

|                                               |                                                            |
|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| <b>Nombre de conseillers en exercice : 74</b> | <b>Secrétariat de séance assuré par : Chantal CHAPPUIS</b> |
| <b>Membres présents à la séance : 54</b>      | <b>Votants : 66</b>                                        |

**Délégués Communautaires Présents :**

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, Pierre BERTHIER, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Pierre URCISSIN, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Cédric FRADET, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Alain MIMEUR, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

**Délégués ayant donné pouvoir :**

André ACCARY à Bernard MAILLET, Gilles PERRETTE à Michel TRAVELY, Annie BOISSARD à Jean-Marc NESME, Laëtitia DE SOUSA à Catherine CLERGUÉ, Marie-Agnès FORGEAT à Nicole GEORGES, Julien GAGLIARDI à Gérald GORDAT, Martine DESPLANS à Nicolas LORTON, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Emmanuel REY à Anne DEGRANGE, Annie-France MONDELIN à Marie-France MAUNY, Jean-Baptiste LEFORT à Richard PERRIER, Patrick PAGÈS à Elisabeth PONSOT

**Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Céline BIJON, Paul DUMONTET, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Didier ROUX, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 20 octobre 2022  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**